

## MAIRIE DE MACORNAY

1, place Jean-Moulin  
39570 MACORNAY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 MARS 2007

Présents : Michel FISCHER, Henri GUICHARD, Alain MAUBEY, Christine CALANDRAS, Jean DALOZ, Jean-Michel GABET, Joëlle JOUANNIC, Louis LUX, Agnès MICHELIN, Jean-Claude POMMIER, James VERNIER.

Absents excusés : Robert VERY (qui donne pouvoir à Henri GUICHARD), Dolorès SACCO.

Absent : Alain DUFOUR.

Secrétaire de séance : Henri GUICHARD.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2006

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	282 945.43 €	Dépenses	64 567.95 €
Recettes	408 805.47 €	Recettes	74 023.24 €
Reste de clôture	125 860.04 €	Reste de clôture	9435.29 €
TOTAL	Dépenses 347 513.38 €	Recettes	482 808.71 €

Soit un **solde positif** de 135 295.33 euros.

Sous la présidence de M. Henri GUICHARD le compte administratif 2006 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

#### COMPTE DE GESTION 2006

Le compte de gestion de M. le Trésorier principal étant en tout point identique au compte administratif, il est adopté dans les mêmes conditions que le C.A.

#### BUDGET PRIMITIF 2007

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	409 894 €	Dépenses	333 240 €
Recettes	409 894 €	Recettes	333 240 €

Sous la présidence de Michel FISCHER, Maire, le budget primitif 2007 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

\* Sur proposition du Maire le Conseil municipal décide de contracter un emprunt de 240 000 euros remboursable sur 20 ans au taux fixe de 3.94 % auprès de la Caisse d'épargne de Franche comté.

Taux des taxes :

\* Sur proposition du Maire le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales qui restent aux taux inchangés de :

Taxe d'habitation 6.21 %    Foncier bâti    10.59 %  
Foncier non bâti 26.17 %    Taxe professionnelle 5.06 %

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire - 1, place Jean-Moulin - 39570 MACORNAY - Tél. 03 84 47 00 79 - Fax 03 84 24 07 35 - E-mail : mairie@macornay.fr

## CONVENTION ATESAT

La commune de Macornay est éligible à une mission d'assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un service public de proximité qui met à disposition des compétences techniques dans des domaines comme la voirie, l'aménagement ou l'habitat. Compte tenu des avantages d'une telle assistance le Conseil décide de souscrire cette convention pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

## GESTION DU PERSONNEL

\* Pour des raisons personnelles Mme BOIMOND, secrétaire de Mairie, sollicite l'autorisation de travailler à temps partiel à compter du mois de mai, pour être libérée le mercredi après-midi ; sa durée de travail hebdomadaire passant ainsi de 100 % à 92.14 %. Avis favorable du Conseil municipal.(2 abstentions)

\* Compte tenu du travail effectué par l'employé communal M. Gilles GAILLARD à l'occasion des travaux de rénovation du foyer rural, le Conseil municipal décide l'institution de l'indemnité horaire pour travail supplémentaire (IHTS) et de payer à M. GAILLARD les heures effectuées à ce titre.

\* Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 la Poste est devenue Agence Postale Communale. La personne chargée de l'entretien et du ménage des locaux par la poste devient donc chargée de cette même mission mais par la commune.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Pour fêter les trente années d'existence du Foyer rural ce dernier a élaboré un programme d'animations les 19 et 20 mai prochains. Pour mener à bien l'organisation de cette manifestation il sollicite une subvention exceptionnelle de 800 euros. Avis favorable du Conseil municipal.

## BUREAU DE VOTE

Le Conseil organise le bureau de vote pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai prochains.

## AFFAIRES EN COURS - QUESTIONS DIVERSES

### • PPRI :

La direction départementale de l'équipement propose une information et une exposition sur le plan de prévention des risques inondations du 2 au 6 avril 2007 en mairie de Macornay. Cette exposition sera ouverte à la population aux heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

